

Révalo, l'atelier du réemploi : Un nouveau bâtiment dédié au réemploi à ouvert à Janzé !

En décembre 2024, un nouveau Valoparc a été inauguré à Janzé, remplaçant l'ancienne déchèterie. Ce nouveau site plus spacieux permet au SMICTOM Sud-Est 35 de répondre à ses critères d'accueil, de tri et de sécurité. Situé à l'entrée du Valoparc, un bâtiment a vu le jour : Révalo, l'atelier du réemploi. Depuis plusieurs années, le SMICTOM Sud-Est 35 s'est posé des objectifs ambitieux en matière de réduction et de valorisation des déchets :

- Tri de tous les emballages,
- Solutions de tri pour les déchets alimentaires,
- Réduire le volume de la poubelle grise,
- ...

Les déchèteries et Valoparc sont plus que jamais concernés par ces enjeux (+ de 40 000 tonnes de déchets collectés en 2024), car un des objectifs majeurs du syndicat en matière de traitement des déchets est de favoriser le réemploi des déchets et de réduire le volume de déchets enfouis. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de repenser les modes de collecte déjà mis en place : c'est dans ce contexte que Révalo a vu le jour.

Révalo est un bâtiment dédié à 100% au réemploi des objets. Situé à l'entrée du Valoparc (7 rue du Vivier, ZA d Bois Teillay à Janzé), il est accessible en libre-service (pas besoin de carte d'accès en déchèterie) le mercredi, vendredi et samedi (9h-12h/14h-18h, hors jours fériés). Chaque usager peut s'y rendre pour donner des objets dont il ne veut plus (meubles, outils de bricolage, articles de sport, décoration, vélos...). Un agent d'accueil du syndicat est présent pour accueillir, informer et orienter les usagers.

Ce bâtiment permet de proposer des solutions de réemploi et de réparation en mobilisant des acteurs du territoire. Dès mai 2025, vous pouvez y retrouver :

- Les objets collectés iront aux recycleries Le Bon Débarras à Retiers et Partage Entraide Vitréais à Vitré.
- L'organisation d'ateliers de réparation de vélos, animés par l'association Tremplin de Vitré.
- L'organisation de repair cafés, avec la création récente d'un repair café à Janzé créé par Mazette, le centre social et culturel de Retiers.



TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : LES SOLUTIONS ARRIVENT CHEZ VOUS

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024. Toutefois, plus que pour les particuliers, c'est surtout le service public de gestion des déchets qui est visé par cette législation. Il incombe donc au SMICTOM Sud-Est 35 de proposer à chaque habitant une ou plusieurs solutions pour pouvoir trier, chez eux, leurs déchets alimentaires.

Pour anticiper cette obligation, le SMICTOM a préparé un plan de déploiement pour tout le territoire. Ce plan a été validé et voté par les élus du syndicat en 2022, et a été enrichi d'une expérimentation de la collecte en apport volontaire sur trois communes en 2023 et 2024. L'objectif ? Permettre à chaque commune et à chaque foyer de bénéficier d'une solution de tri, adaptée aux contraintes locales. Ce déploiement a démarré le 1^{er} janvier 2024, et aura lieu jusqu'en 2026, en concertation avec chacune des 67 communes.

➔ Comment va se dérouler le déploiement sur mon territoire ?

Le SMICTOM a travaillé sur des solutions permettant de répondre à toutes les typologies d'habitat des habitants du territoire. Lorsqu'un habitant est en maison individuelle avec un jardin, le SMICTOM propose au foyer de se munir d'un composteur individuel. Ces composteurs, à tarif préférentiel, sont disponibles lors de distributions organisées sur tout le territoire du SMICTOM. Voici les dates à venir :

- Samedi 20 septembre 2025 à Bais (réservation jusqu'au 18 août 2025)
- Samedi 11 octobre 2025 à Argentré-du-Plessis (réservation jusqu'au 8 septembre 2025)

Rendez-vous au formulaire [« Réserver un composteur »](#) sur notre site internet (www.smictom-sudest35.fr).



Si vous ne disposez pas de jardin individuel, le compostage partagé est la solution qui vous sera proposée. Si vous habitez dans un collectif, vous pouvez directement faire la demande via notre formulaire en ligne [« Installer un site de compostage partagé »](#). En parallèle, le syndicat va à la rencontre de chaque commune pour travailler ensemble sur la mise en place d'un site de compostage communal accessible à toutes et tous.

Enfin, pour les zones agglomérées très denses du territoire, ne permettant ni le compostage individuel, ni le compostage partagé, la borne de collecte sera la solution envisageable. Seules les communes, en concertation avec le SMICTOM, pourront envisager la mise en place de ce système, si les contraintes locales ne permettent pas aux habitants de bénéficier d'autre moyen pour composter leurs déchets alimentaires.

FILIÈRE PLÂTRE : DE NOUVEAUX CONTENANTS EN DÉCHÈTERIES



Lors de vos dernières visites en déchèterie ou Valoparc, vous avez peut-être pu observer de nouveaux contenants de collecte pour le plâtre. En effet, les bennes ont été remplacées par des bornes de collecte. Avantage : les dépôts sont facilités et le tri est plus qualitatif. Une fois collecté, le plâtre est valorisé par l'éco-organisme Valobat, en charge à échelle nationale de la valorisation des déchets issus du bâtiment. Grâce au tri, votre plâtre peut être valorisé grâce au recyclage et avoir une 2nde vie.

GESTES DE RÉDUCTION : VOS DÉCHETS VERTS ONT DE BEAUX JOURS DEVANT EUX !

Avec l'arrivée du printemps, peut-être avez-vous repris vos activités de jardinage et d'entretien de vos espaces verts. Réduire et valoriser ses déchets de jardin : c'est possible grâce à de nombreuses astuces !

Tout d'abord, pour la tonte de pelouse, au lieu de venir la déposer en déchèterie, pensez à utiliser la **technique du « mulching »**. Le principe ? Retirer le bac destiné à la récolte de l'herbe coupée pour laisser cette dernière au sol. Au sol, l'herbe coupée va venir former un paillis qui va **fertiliser la terre**, tout en **protégeant le sol contre les grandes chaleurs** en limitant l'évaporation de l'humidité. Pour que cette méthode soit la plus efficace, privilégiez la technique du mulching pendant les périodes printanières et estivales.

Vous avez donné un coup de frais à votre jardin en coupant vos arbres et bosquets, pensez au broyage ! Le principe est simple, il s'agit de déchiqueter les déchets verts pour réduire leur volume. Cela **permet d'obtenir du broyat**, un produit naturel qui peut être utilisé dans votre jardin en **paillage (pour protéger les sols et plantations)** ou en complément de vos déchets de cuisine dans le **composteur**. Le broyage est une alternative écologique et économique pour les réutiliser directement chez soi et éviter les déplacements en déchèterie. **Envie de vous y mettre ?** Le SMICTOM vous accompagne ! **Bénéficiez d'un bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur chez les loueurs conventionnés.**



➔ Pour en bénéficier : <https://www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/reserver-un-broyeur/>